

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2026

Délibération n°2026.09.136.B

Subventions culturelles 2026 : attribution d'une subvention complémentaire à l'association Circuit des remparts

LE TROIS SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 00, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 28 août 2026

Secrétaire de Séance: Gérard DESAPHY

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **24**

Nombre de pouvoirs: **3**

Nombre d'excusés: **0**

Membres présents : Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Maud FOURRIER, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Thierry HUREAU, Samantha LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Stéphanie MARCHAND, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Calixte ROCHETEAU, Gérard ROY, Morgan VANDESTICK, Elise VOUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Eric BIOJOUT à Hassane ZIAT, Thierry BOUILLEAU à Maud FOURRIER, François ELIE à Gérard DESAPHY,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260903-2026_09_136B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2026
Publication : 10/09/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.09.136.B**

Rapporteur : Monsieur DESAPHY

**SUBVENTIONS CULTURELLES 2026 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION CIRCUIT DES REMPARTS**

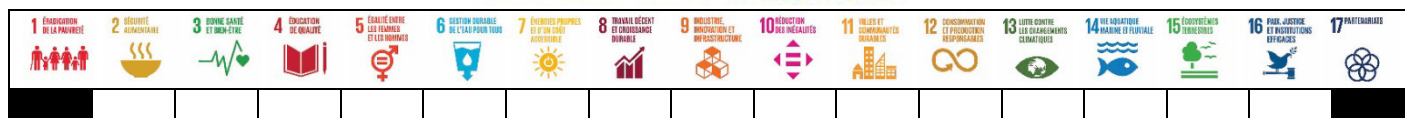
PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : FÉDÉRER PAR LA CULTURE

Enjeux : [10403 -1) SOLIDARITÉ ET ÉQUILIBRE DANS LES POL PUBLIQUES]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 1 : Accès à la culture

ODD 17 : Renforcement des capacités d'initiatives des acteurs et des citoyens, dialogue territorial

Par délibération n°31.B du 26 février 2026, le bureau communautaire a attribué une subvention d'un montant de 15 000 € à l'association « Circuit des remparts d'Angoulême » pour l'édition 2026 prévue du 18 au 20 septembre 2026.

Durant ce week-end festif est organisé le rallye des clubs de Charente qui traverse plusieurs communes de l'agglomération, en partant de la commune de Champniers et en arrivant à l'Espace Carat. Cette année, l'association se trouve confrontée à une forte augmentation des coûts d'organisation, notamment au niveau de la sécurité de la manifestation, de l'ordre de 7 500 €.

Ainsi, afin de pouvoir maintenir ce temps fort incontournable de la manifestation, l'association « Circuit des remparts d'Angoulême » a sollicité, à titre exceptionnel, le soutien financier de la communauté d'agglomération, pour pouvoir faire face aux dépenses de sécurité du rallye des clubs de Charente.

GrandAngoulême, dans le cadre de sa politique culturelle, propose d'accompagner exceptionnellement l'association « Circuit des remparts d'Angoulême » pour la réalisation de ce rallye des clubs de Charente à travers le versement d'une subvention complémentaire d'un montant de 5 000 €.

Il est rappelé que ne peut pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial, par ces versements.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260903-2026_09_136B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2026
Publication : 10/09/2026

Je vous propose :

D'ATTRIBUER une subvention complémentaire exceptionnelle de 5 000 € à l'association « Circuit des remparts d'Angoulême » pour l'organisation de l'édition 2026 du rallye des clubs de Charente.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les documents afférents à la présente délibération.

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260903-2026_09_136B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2026
Publication : 10/09/2026